



CERTIFICAT INDIVIDUEL



# RENOUVELLEMENT "DÉCIDEUR ENTREPRISE SOUMISE À AGRÉMENT"

*Formation Continue*

## OBJECTIFS

Cette formation permet d'actualiser les connaissances professionnelles acquises avec le certificat individuel initial.

## RENOUVELLEMENT

Ce renouvellement doit être effectué tous les 5 ans afin de conserver la validité du certificat individuel

## Renseignements et inscription

Référent administratif

05 63 04 20 83

cfppa.moissac@educagri.fr

**Financements possibles :** OCAPIAT, CPF, Autofinancement...

**Coût de la formation :** coût variable en fonction du financement, à partir de 20€/heure

Formation  
courte

**Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite conformément à la réglementation en vigueur**



Le Certiphyto

	Formation continue
Lieu de formation	2 lieux de formation possibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>Site de Moissac : Chemin de Montescot 82200 Moissac</li> <li>Au sein de votre entreprise</li> </ul>
Date, durée,rythme de la formation	Formation sur 1 jour : 2 sessions/ an <i>Soit 7h heures en présentiel</i> 1ère session : <ul style="list-style-type: none"> <li>01/02/2024</li> </ul>
Public/ Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entrepreneurs de travaux agricoles et du paysage appliquant des produits dans le cadre d'une prestation de service</li> <li>Être détenteur du certificat individuel initial</li> </ul>
Informations / inscription	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'ouverture de session en dessous de 6 inscrit(e)s.</li> <li>Inscription 20 jours avant la date de session</li> </ul>

## PROGRAMME

RÉGLEMENTATION ET SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE	2 H
SANTÉ, SÉCURITÉ DE L'APPLICATEUR	2 H
RÉDUCTION E L'USAGE, MÉTHODES ALTERNATIVES	3 H

Numéro de  
déclaration d'activité  
7382P00782